



TARIFS VOIRIE 2018
 Décision du Maire n° 2017-479 du 15 décembre 2017
 Délibération n° 2017 -629 du 18 décembre 2017

Direction de la Voirie

* Cf. Plan de zonage, site Internet de la Ville d'Angers/Voirie

Désignation	Disposition légale, Décrets	Tarifs au 1/01/18 (en euros)
Fourrière Municipale		
<u>Frais de Mise en Fourrière (arrêté ministériel du 5 septembre 2017)</u>		
Opérations préalables		
véhicules > à 3,5 T		22,90
voitures particulières		15,20
Autres véhicules		7,60
Enlèvements		
véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t		122,00
véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t		213,40
véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t		274,40
Voitures particulières et commerciales		117,50
Autres véhicules immatriculés		45,70
Frais de Garde en Fourrière dus par 24 heures		
véhicules > à 3,5 T		9,20
Voitures particulières et commerciales		6,23
Autres véhicules immatriculés		3,00
Expertise		
voitures particulières		31,00
Autres véhicules immatriculés		30,50
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Forfait d'occupation : 29,20€.		29,20
EMPRISE D'UN CHANTIER SANS ANCRAGE		
Echafaudage - clôtures		
Engins de chantier		
<i>grutage</i>		
<i>zones 1 et 2</i>		
1 jour		70,70
jour supplémentaire		5,05
<i>zone 3</i>		
1 jour		50,50
jour supplémentaire		5,05
<i>nacelle</i>		
<i>zones 1 et 2</i>		
1 jour		50,50
jour supplémentaire		5,05
<i>zone 3</i>		
1 jour		30,30
jour supplémentaire		5,05
Echafaudages et dépôts de matériaux de construction		
<i>Saillie inférieure ou égale à 1 mètre</i>		
Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		0,59
Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,30
Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		0,57
Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,30
<i>Saillie supérieure à 1 m et inférieure ou égale à 2 m</i>		
Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		1,25
Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,63
Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		1,25
Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,63
<i>Saillie supérieure à 2 mètres</i>		
Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		3,81
Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		1,90
Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		3,81
Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		1,90
<i>Saillie pour isolation thermique par l'extérieur</i>		
le mètre linéaire pour une largeur de trottoir <1,50 m		10,30
le mètre linéaire pour une largeur de trottoir > ou = à 1,50 m		15,45
Etablissement de câbles, conduites ou canalisation provisoires		
Par ml de canalisation, et par semaine		0,56
Ouvrages divers non tarifés par ailleurs		
Le m ² superficiel ou l'emprise au sol par semaine		120,82
EMPRISE D'UN CHANTIER AVEC ANCRAGE		
Echafaudage - clôtures		
<i>Saillie inférieure ou égale à 1 mètre</i>		
Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		0,59
Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,30
Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		0,57
Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,30
<i>Saillie supérieure à 1 m et inférieure ou égale à 2 m</i>		
Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		1,25

Désignation		Disposition légale, Décrets	Tarifs au 1/01/18 (en euros)
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,63
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		1,25
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,63
<i>Saillie supérieure à 2 mètres</i>			
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		3,81
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		1,90
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		3,81
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		1,90
<i>Saillie pour isolation thermique par l'extérieur</i>			
	le mètre linéaire pour une largeur de trottoir <1,50 m		10,30
	le mètre linéaire pour une largeur de trottoir > ou = à 1,50 m		15,45
<u>Ouvrages divers non tarifés par ailleurs</u>			
	Le m ² superficiel ou l'emprise au sol par semaine		120,82
Terrasses avec ancrage + certaines enseignes			
Câble et canalisations			
<u>Etablissement de câbles, conduites ou canalisation provisoires</u>			
	Par ml de canalisation, et par semaine		0,56
<u>Câbles, canalisations, passerelles (aériens) permanents</u>			
	Câbles et canalisations aériens par ml et par an		4,09
	Passerelles et passages supérieurs, par m ² horizontal & par an		3,06
<u>Câbles, canalisations, tunnels (souterrains)</u>			
	Canalisations enterrées de toute nature :		-
	Diamètre de 200 mm et en-dessous, par ml et par an		1,82
	Diamètre au-dessus de 200 mm, par ml et par an		2,05
	Ouvrage constituant une occupation profonde du domaine public, par m ² horizontal et par an		3,20
<u>Réseaux opérateurs de télécommunications (Décret 27/12/2005)</u>			
	Réseaux aériens (par km et par artère)	A actualiser selon décret du 27/12/2005 - index TP01 actualisé au 1er janvier de chaque année % par rapport à	50,66
	Réseaux souterrains (par km et par artère)	A actualiser selon décret du 27/12/2005 - index TP01 actualisé au 1er janvier de	38,00
	Autres installations (par m ² au sol)	A actualiser selon décret du 27/12/2005 - index TP01 actualisé au 1er janvier de	25,33
<u>Réseaux de transport et de distribution gaz</u>			
	Canalisation de distribution (par m)	Indice 74-20-00 supprimé remplacé par S711202 DCM du 25/10/2007	0,036
<u>Mobilier</u>			
	Un poteau sur support scellé (hauteur maximum 4 mètres) par an	Délibération CM 30/06/14	103,03
	Une potence support en saillie (inférieure à 15 cm de saillie) par an	Délibération CM 30/06/14	103,03
	Une potence support sur mobilier urbain par an	Délibération CM 30/06/14	103,03
	Un boîtier sur façade ou en pieds de façade par an	Délibération CM 30/06/14	103,03
<u>Redevance d'occupation temporaire du domaine pluvial fluvial Cale de la savate</u>			
LOCATION D'INFRASTRUCTURES ELECTRONIQUES			
<u>Boucle optique angevine</u>			
	Location de fibres optiques nues sous fourreau de la BOA (DCM du 27/09/2004 : tarif dégressif en fonction de la durée de location du nombre de paires louées et du linéaire)		3,37
<u>fourreaux</u>			
	Location d'un fourreau, par ml et par an (y compris administration et maintenance)	Prix H.T. indexé sur l'indice TP10b qui remplace l'indice TP10a	1,24
PRESTATIONS EFFECTUEES AU BENEFICE DE TIERS -			
<u>Infrastructures électroniques</u>			
	Le forfait inclut : - les frais de dossier - les études - la réalisation, soit : - 1 percement de chambre existante ou - 1 fourniture et pose de chambre sur réseau existant ou - 1 fourniture et pose de chambre en extension de réseau		721,21
AUTRES PRESTATIONS EFFECTUEES AU BENEFICE DE TIERS - LA PRESTATION COMPREND LA FOURNITURE, LA POSE, LA MAIN D'ŒUVRE ET LES FRAIS GENERAUX (29,20€). Lorsque les travaux sont réalisés en régie par la Collectivité, les tarifs ci-dessous sont appliqués. La Collectivité peut décider, pour des raisons de spécificité de réalisation et/ou de matériaux, d'avoir recours à une entreprise dans le cadre d'un marché public. Dans ce cas, les tarifs de l'entreprise faisant l'objet d'un devis préalable s'appliquent.			
<u>Branchements au réseau pluvial</u>			

Désignation		Disposition légale, Décrets	Tarifs au 1/01/18 (en euros)
	Forfait pour un linéaire inférieur ou égal à 5 m et pour une profondeur maximum de 1,30 m et une canalisation de diamètre 160 mm.		1 723,54
	Pour les branchements supérieurs à 5 m et/ou 1,30 m de profondeur de tranchée et si le diamètre de la canalisation est supérieur à 160 mm, sur devis		sur devis
Travaux d'urgence de réfection de voirie forfait horaire			
	Main d'œuvre		250,12
	Engins		500,24
Réfection de chaussées et trottoirs - travaux en régie (fournitures comprises)			
<i>Travaux de découpe au marteau piqueur ou à la scie</i>			
	Épaisseur inférieure ou égale à 5 cm le mètre linéaire		6,25
	Épaisseur supérieure à 5 cm, le mètre linéaire		7,88
Trottoirs			
<i>Revêtement émulsion bicouche</i>			
	Reprise, le m ² (surface inférieure ou égale à 12 m ²)		35,36
	Reprise, le m ² supplémentaire		25,12
<i>Revêtement en enrobés à chaud noirs</i>			
	Reprise, le m ² (surface inférieure ou égale à 5 m ²)		76,16
	Reprise, le m ² supplémentaire		50,56
<i>Revêtement en enrobés à chaud rouges</i>			
	Reprise, le m ³ (surface inférieure ou égale à 5 m ³)		83,66
	Reprise, le m ³ supplémentaire		58,06
<i>Pose de Pavage</i>			
<i>grès ou granit</i>			
	Sur béton, le m ² (surface inférieure ou égale à 3 m ²)		335,71
	Sur béton, le m ² supplémentaire		207,71
	<i>Pose de Dallage kronimus, le mètre carré (surface inférieure ou égale à 3 m²)</i>		289,04
	<i>Pose de Dallage kronimus, le mètre carré supplémentaire</i>		161,04
	<i>Dépose de pavage et dallage, le premier mètre carré</i>		178,36
	<i>Dépose de pavage et dallage, les mètres carrés suivants</i>		50,36
Bordures et caniveaux			
<i>Pose de Bordures béton</i>			
	le premier mètre linéaire		359,09
	les ml suivants		231,09
<i>Pose de Bordures granit</i>			
	le premier mètre linéaire		376,15
	les ml suivants		248,15
<i>Pose de Caniveaux béton</i>			
	le premier mètre linéaire		359,37
	les ml suivants		231,37
Mobiliers urbains			
	Installation d'un premier potelet		319,22
	Par potelet supplémentaire		191,22
	Installation du premier arceau vélo		322,72
	Pour les arceaux suivants		194,72
	Pour la première barrière métallique scellée au sol		415,62
	Pour les barrières suivantes		287,62
	Barrière de grenoble, l'unité		799,62
	Panneau de signalisation y compris support, l'unité		249,39
Mobiliers d'éclairage public - Réparation (TTC)			
	Echange d'un candélabre de 3,5 à 5 m (fourniture et pose)		1 202,00
	Echange d'un candélabre de 6 à 8 m (fourniture et pose)		1 709,00
	Echange d'un candélabre de 9 à 12 m (fourniture et pose)		1 903,00
	Echange d'une lanterne SODIUM sur un support inférieur ou égal à 5 m		484,00
	Echange d'une lanterne LEDS sur un support inférieur ou égal à 5 m		802,00
	Echange d'une lanterne SODIUM sur un support supérieur à 5 m		529,00
	Echange d'une lanterne LEDS sur un support supérieur à 5 m		874,00
	Fourniture et pose d'un massif		342,00
	Mise en sécurité lors d'accident		120,00
Pose et dépose de panneaux de stationnement - (installation par la Ville)			
	Mise à disposition forfaitaire par panneau		50,00
Vente de pavés et de dalles béton réformé, le m²			
			3,50
Autres travaux réalisés par une entreprise dans le cadre d'un marché public. Tarifs sur devis préalable.			
Trottoirs			
	<i>Pavage béton épaisseur inférieure ou égale à 6 cm</i>		
	<i>Dallage béton épaisseur inférieure ou égale à 6 cm</i>		
	<i>Revêtement en arène granitique, le m² (surface inférieure ou égale à 10 m²)</i>		
	<i>Revêtement en arène granitique, le m² supplémentaire</i>		
Chaussées			
	<i>Revêtement émulsion bicouche</i>		
	<i>Revêtement en enrobés à chaud noirs</i>		
	<i>Dallage plateau piétonnier</i>		
Bordurettes P1			
Marquage au sol			
Garquille			
	Bec de gargouille		
	Tuyau de gargouille diamètre 100mm		
	Sabot en fonte		
	Coude		
	Regard en béton		
Mise à disposition de véhicules - Tarif horaire (Hors main d'œuvre, les frais de main d'œuvre sont à ajouter)			
	Camion sans bras de levage		12,85
	Véhicule type 1500 kg avec groupe HP		5,77
	Véhicule d'intervention CU maxi 4T (UMB)		10,92
	Véhicule TP avec bras de levage		25,97
	Camion nacelle		47,21
	Balayeuse aspiratrice PL		60,74
	Balayeuse aspiratrice compacte		16,04

Désignation		Disposition légale, Décrets	Tarifs au 1/01/18 (en euros)
	Laveuse compacte		15,89
	Laveuse PL		59,68
	Hydrocureuse		29,51
	Benne à ordures ménagères		45,03
Mise à disposition d'engins (hors main d'œuvre, les frais de main d'œuvre sont à ajouter)			
	Rouleau vibrant		6,38
	Compresseur deux marteaux		7,00
	Pilonneuse à main		3,06
	Chariot élévateur		12,71
	Dumper automoteur		4,96
	Tracteur agricole		17,82
PRETS D'ACCESSOIRES			
Prêts d'accessoires			
	<u>Système de guidage pour handicapés visuels</u>		-
	redevance annuelle l'unité		gratuité
Plateau piétonnier			
	Forfait pour non restitution des cartes d'accès au plateau		38,79
	Forfait pour non restitution de clefs (accès à l'allée piétonne avenue Jeanne d'Arc, ou bornes amovibles ...)		50,04
Pontons promenade de Reculée			
	Emplacement par mois		50,57
	Forfait charges (eau, électricité) par mois avec régularisation au réel pour les occupants à l'année		5,68
Port fluvial- cale de la Savatte et quai des Carmes (TTC)			
	Bateaux de plaisance non permanents, accueillis sur le ponton A- basse saison (du 1/11 au 30/04), par mois		40,00
	Bateaux de plaisance permanents, accueillis sur le ponton B, eau incluse, par mois		
	bateau de 5 à 7,99 m		54,25
	bateau de 8 à 12,99 m		63,81
	bateau de 13 à 15,99		79,78
	consommation électricité (branchement électrique individuel), le Kwh consommé		0,19
	Péniches de vie à vocation de résidence principale (par an et par mètre linéaire), hors électricité et eau		42,29
	Bateaux avec activité professionnelle ou commerciale (par an et par mètre linéaire), hors électricité et eau		
	Activité en lien avec la rivière (bateau de promenade)		47,86
	Activité sans lien avec la rivière		74,44